

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 28 JUILLET 2008**

Par suite d'une convocation en date du 23/07/2008, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 28/07/2008 à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MESNIER Dominique, STRAUB Jean-François, FAWER Chantal, ARMAND Claude, MAIRE Coralie, MOUSTACHE Alain, LORIN Michelle, ARMAND Henri, CUENOT Bernard.

Absents :

Absents excusés : LINVAL Gisèle, VIENNET Pascal.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Coralie MAIRE qui accepte cette fonction.

### **OBJET DE LA REUNION**

#### **I/ MULTISERVICES**

- 1.1 Ouverture d'une ligne de trésorerie**
- 1.2 Loyer**
- 1.3 Décision modificative budgétaire**

#### **II/ QUESTIONS DIVERSES**

##### **PREAMBULE**

Le Maire informe le Conseil qu'il traitera en questions diverses :

1/ La nouvelle convention avec le Conseil Général afin que la bibliothèque municipale bénéficie de nouveaux services.

2/ Des informations générales

**Le Conseil valide à l'unanimité ces deux points.**

##### **I/ MULTISERVICES**

#### **1.1 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Comme le Maire l'avait indiqué lors du dernier Conseil, une ouverture de ligne de trésorerie est nécessaire afin de procéder au règlement des factures en cours et notamment les factures pour le Multiservices.

Trois banques ont été consultées pour une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150.000 €.

##### **1/ CAISSE D'EPARGNE**

Taux : T4M + une marge de 0,30 %.

A titre indicatif au 18/07 le T4M était de 3,987 % + 0,30 % de marge = 4,287 %

Durée : 1 an

Commission d'engagement : néant

Frais de dossier : 0,10 % soit 150 €

## 2/ DEXIA

Taux : EONIA + une marge de 0,50 %

A titre indicatif l'EONIA au 10/07 était de 4,27 % + 0,50 % de marge = 4,77 %

Durée : 1 an

Frais d'engagement : 200 €

Frais de dossier : non précisé (donc supposé néant)

## 3/ BANQUE POPULAIRE

Taux : EURIBOR 3 MOIS + une marge de 0,15 %

A titre indicatif au 16/07 l'Euribor 3 mois était de 4,96 % + 0,15 % de marge = 5,11 %

Durée : 1 an

Commission d'engagement : néant

Frais de dossier : non précisé (donc supposé néant)

Cette ligne de trésorerie sera ouverture sur le budget multiservices puisqu'elle est nécessaire pour faire face au paiement des factures pour le multiservices.

### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :**

- **de souscrire l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 150.000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :**
  - **Taux : T4M + une marge de 0,30 %**
  - **Durée : 1 an**
  - **Commission d'engagement : néant**
  - **Frais de dossier : 0,10 % soit 150 €**
- **d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette transaction sans autre délibération**

## **1.2 LOYER**

Le Maire rappelle au Conseil que le bail qui a été signé entre la COMMUNE DE LAISSEY et la SARL VERO AND CO, auprès de Maître DUROY, Notaire à Baume les Dames, pour la location-gérance du multiservices débute le 1<sup>er</sup> juin 2008 (première date prévisionnelle de réception de travaux).

Or, le Conseil a eu connaissance des gros retards dans les travaux qui ont abouti à une première réception de travaux le 7 juillet 2008 avec des réserves et une réception de travaux complète le 21 juillet 2008.

Le Maire demande au Conseil de revoir la date de départ du bail sachant que les gérantes n'ont pu ouvrir leur commerce que le 22 juillet 2008.

### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de facturer le premier loyer à la SARL Véro and Co pour la location-gérance du multiservices à partir du 22 juillet 2008, date réelle d'ouverture du commerce.**

**Si cette modification nécessite un avenant au bail, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant avec la SARL Véro and Co.**

## **1.3 DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Le Maire rappelle que pour la rédaction et la signature du bail en location gérance, Maître DUROY, notaire à Baume les Dames, a adressé à la mairie une facture de 772,88 € TTC. Or, aucun crédit n'a été ouvert au compte 6226 « honoraires » sur le budget multiservices.

Afin de pouvoir procéder au règlement de cette facture, des crédits doivent donc être ouverts au budget multiservices pour un montant de 773 €.

### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil vote à l'unanimité l'ouverture de crédits au compte 6226 « honoraires » du budget multiservice pour un montant de 773 €.**

**Crédits qui seront équilibrés par l'augmentation du compte 7474 « subvention communale » pour un montant de 773 €.**

## **II/ QUESTIONS DIVERSES**

### **2.1 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – NOUVELLE CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL.**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que le Conseil Général a adressé à la Mairie un projet pour une nouvelle convention à passer entre la Commune de Laissey et le Conseil Général afin que la bibliothèque municipale de Laissey puisse bénéficier de nouveaux services de la Médiathèque Départementale et aussi pour actualiser l'ancienne convention qui date de 1986.

Le Maire procède à la lecture dudit projet de convention.

#### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la nouvelle convention entre le Conseil Général qui représente la Médiathèque Départementale et la Commune de Laissey qui représente la Bibliothèque Municipale afin que cette dernière puisse bénéficier de nouveaux services de la Médiathèque Départementale et que l'ancienne convention de 1986 soit actualisée.

### **2.2 INFORMATIONS DIVERSES**

1/ Courrier Gallimard

2/ Déversement des eaux de Roulans au chemin dit de La pierre

3/ Chemin latéral Malleplanche

4/ Mezzanine écoles

5/ Eboulement Gour / Rognon

6/ CCVA maison Sarrazin

L'ordre du jour étant épuisé,

Les Conseillers n'ayant plus de question,

Le Président lève la séance à 21 H 30.

Le Maire,

Dominique MESNIER

AFFICHÉ LE : 30/07/2008

RETIRÉ LE :